

ASSEMBLÉE NATIONALE

PJL D'URGENCE POUR MAYOTTE - (N° 775)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 291

présenté par

M. Jean-Pierre Vigier, M. Fabrice Brun, M. Cordier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 19, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.